



LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°39 - OCTOBRE 2021

Le mot du Maire

GEMAPI : en français dans le texte, GESTION des MILIEUX AQUATIQUES et des PREVENTIONS DES INONDATIONS. Cette responsabilité de l'entretien des fleuves comme la Loire était à la charge de l'Etat. En 2024, cette compétence sera abandonnée par ce dernier et transférée aux Communautés de Communes sans aucune compensation financière donc à la charge totale des Com-Coms.

Chaque année des personnes autorisées à penser établiront la liste des travaux nécessaires à effectuer sur les digues ou autres interventions sur les fleuves et rivière. Les factures reviendront à la Com- Com.

Pour régler la note, une taxe variable suivant les années pouvant aller jusqu'à 40€ pour le moment.

En réunion de Communauté De Communes, j'ai refusé de voter l'institution de cette taxe future. J'estime que ce n'est pas à la population de subir ce nouvel impôt et le désengagement de l'Etat sur l'entretien des fleuves et les préventions des crues. Facile de ne pas augmenter les impôts en se désengageant et en les transférant sur les Communautés De Communes. Malheureusement, je n'ai pas été suivie par la majorité de mes collègues et cette taxe a été votée et entrera en vigueur en 2024.

Donc nous verrons notre impôt de la Communauté De Communes augmenter de manière significative en 2024, à cette date, beaucoup d'eau aura coulé sous le pont et il n'est pas impossible de voir les choses changer, alors soyons optimistes...

Avec tout mon dévouement.

Patrick Foulon

Sommaire

Page 1 : *Le mot du Maire - Edito - Dessin de Francis Lebrun*

Page 2 : *L'école municipale V. Meunier .*

Page 3 : *Les travaux dans la commune.*

Page 4 : *Retour sur quelques événements.*

Page 5 : *Rappels en cas d'inondation.*

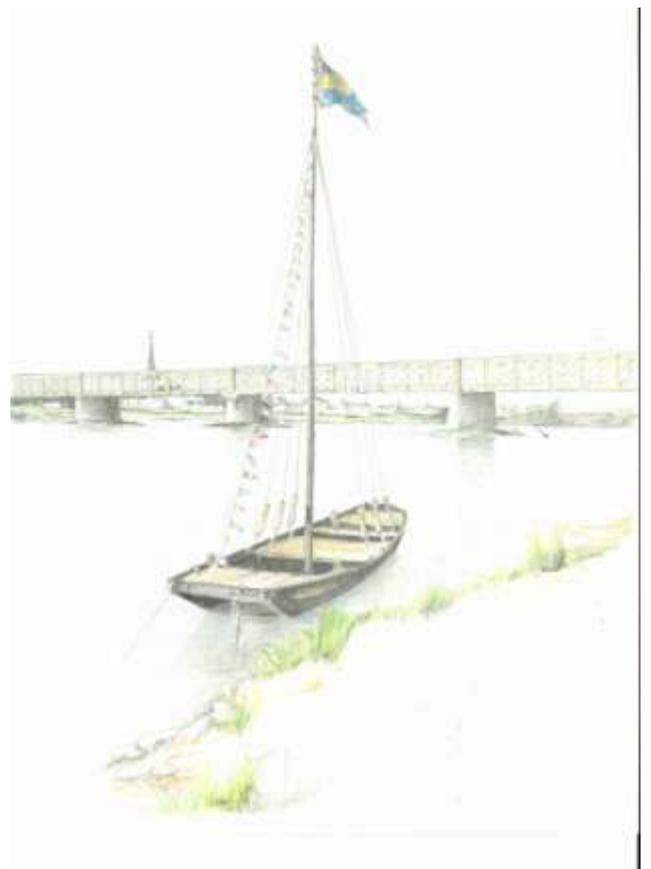
Page 6 : *« Saint Père d'antan »*

Page 7 : *Les manifestations en 2022 - Informations - Quizz*

Page 8 : *Des nouvelles du conseil municipal.*

Edito

Contrairement à ce que nous annonçons dans le P.S.P. du mois de juin, la Potirando n'a pas eu lieu pour des raisons de complexité d'organisation en ce qui concerne le protocole sanitaire en place, dommage. Ils nous tardent que la vie « normale » reprenne, mais il y a des prémices à cela, les associations recommencent tout doucement à reprendre leurs activités : Joie Forme et Santé a repris les cours de gymnastique, La Guinguette fait de la danse en ligne le lundi soir, l'A.M.S. reprogramme des activités tout doucement : soirée jeux de société par exemple, De Fil En Aiguille se réunit tous les mardis et les autres ne sauraient tarder. Espérons-le pour tout le monde. La vie reprend ses droits petit à petit. La rentrée des classes à l'école s'est déroulée d'une façon presque comme d'habitude avec des enfants sans masque depuis début octobre. Outre le pass-sanitaire qui fait encore débat, les règles s'allègent tout doucement, mais d'une manière certaine. Encore un peu de patience et vous verrez que l'année 2022 sera joyeuse et heureuse. Croisons les doigts. En attendant prenez soins de vous.





Cette année 2021 2022, nous sommes rentrés le jeudi 2 septembre.

Il faisait beau et nous avons retrouvé tous les copains sauf ceux qui étaient passés au collège.

Maintenant, nous sommes 97 à l'école.

L'équipe des enseignants n'a pas changé, sauf pour la classe des CM2 .

Il y a toujours 5 classes dans l'école :

- Les PS et MS, qui sont 22 avec Florence et Patricia ;
- Les GS CE1, qui sont 19, avec Léa et Audrey ;
- Les CP CE1 , qui sont 23, avec Albane ;
- Les CE2 CM1, qui sont 18, avec Sylvie ;
- Les CM2, qui sont 17, avec Laura et Rémi.

Nous avons vite retrouvé nos habitudes et la classe coopérative. Aussi, comme "Belle Aventure", notre futur est descendu au festival de Loire, nous avons voté de l'accompagner et d'y participer avec lui. Nous sommes allés à vélo à Orléans et nous avons couché dans un gîte à St Denis en Val pendant trois jours. Nous sommes montés sur les bateaux (dont Belle Aventure !), nous avons participé à plusieurs ateliers et nous avons appris plein de choses : c'était super !

Aussi, le jeudi, la classe de Sylvie et celle d'Albane sont venus nous retrouver sur la journée.

Pour tous les coopérateurs,

Eliot et Alan





Enfin les « préfabriqués » de l'école ont disparus définitivement pendant l'été, cet endroit sera réaménagé, bien sur.



Des projets sont à l'étude...



Des trajets du quotidien entre voisins

Une solution pour bouger souple, efficace, qui facilite la liberté de mouvement tout en encourageant à tester le stop dans un cadre rassurant. Nous vous proposons de l'autostop entre voisins, de l'autostop pour vos courses du quotidien... L'autostop n'est pas la solution pour tous les trajets, mais c'est une option pour rejoindre la gare, rentrer du lycée, aller au cinéma, à la mairie...



Des panneaux Rézo-Pouce ont été mis en place pour matérialiser les endroits ou les personnes inscrites sur ce site peuvent se retrouver sur la commune.

L'inscription, gratuite, à la communauté d'autostoppeurs se fait via le site Internet de Rezo Pouce :

<https://www.rezopouce.fr/>



Le cimetière a été doté d'une colonne servant à apposer les noms des gens dont les cendres sont répandues dans les puits du souvenir.



Un 3ème étage sur le columbarium a été installé.

Retour sur quelques évènements

Différentes Assemblées Générales d'Association ont eu lieu :

L'Amicale, De Fil en Aiguille, De La Plume Aux Ciseaux, Joie Forme et Sante, L'A.M.S. et enfin Saint Père En Fête, tout cela pour nous préparer un avenir pleins de projets. Soyez en sûrs.

Assemblée générale de l'Amicale



Le 10 septembre à 20 heures l'Amicale théâtrale a tenu son assemblée générale.

En raison de la pandémie l'activité de l'association a été quasi nulle.

Il a été décidé de commencer les répétitions, afin de se tenir prêts s'il est possible de jouer...

Yolande Cloutier annonce sa démission du poste de présidente qu'elle occupait depuis 13 ans.

Le conseil d'administration se réunira courant septembre pour élire le nouveau président, tous les membres n'étant pas présents.

Un verre accompagné de petits fours ont clos cette réunion.

Yolande Cloutier



De la plume aux ciseaux : Assemblée générale et reprise des ateliers



Vendredi 8 octobre a eu lieu l'assemblée générale de La plume aux ciseaux.

Reprise des ateliers :

- Scrabble en duplicate, ouvert à tous, le mercredi de 14h30 à 17h.
- Dictée destinée aux adultes, le mercredi de 17h30 à 19h.
- Cartonnage, le vendredi de 14h30 à 17h.

Inscriptions lors des ateliers, à la salle de l'amitié.

Renseignements au 06 88 83 69 42 ou 06 81 07 84 64 ou delaplumeauxciseaux@gmail.com



Atelier de fils en Aiguille

L'atelier De fils en Aiguille a repris ses activités :

- Les cours sont dispensés les mardis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- L'Assemblée générale a eu lieu le mardi 12 octobre à 17h à l'issue des cours.

La Présidente : Sylviane Surcin



L'Atelier recherche une animatrice



Fortes pluies, crues... Que faire en cas d'inondation ?

AVANT



Arrimez les cuves de fioul ou de gaz



Préparez votre kit d'urgence : papiers d'identité, moyens de paiement, équipements importants, ... (cf. fiche "Se préparer à la crise")



Préparez votre Plan Familial de Mise en Sécurité (Cf. fiche « Se préparer à la crise » et prévoyez un site d'hébergement en cas d'évacuation (amis, famille, etc.)

DÈS QUE L'ALERTE EST DONNÉE



Montez et/ou surélevez le mobilier



Mettez les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau



Prévoyez une réserve d'eau potable et d'aliments



Mettez les animaux à l'abri



Informez-vous de la montée des eaux

AU MOMENT DE L'ORDRE D'ÉVACUATION



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... pouvant être atteints par les eaux et utilisez vos dispositifs de protection temporaire si vous en possédez (sacs de sable, batardeaux)



Coupez le gaz et l'électricité



Informez-vous des consignes à respecter (radio France bleu 100.9 FM, mairies, médias)



Évacuez dès que l'ordre est donné par les autorités



N'utilisez pas les ascenseurs



Mettez votre véhicule en lieu sûr (point haut)



Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers les centres d'accueil prédéfinis si vous n'avez pas de solution d'hébergement



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas (sauf urgence absolue) afin de libérer les lignes pour les secours

APRÈS L'INONDATION, UNE FOIS LES EAUX ÉVACUÉES



Attendez l'aval des autorités pour réintégrer votre logement et respectez les consignes



Faites l'inventaire des dommages et préparez les dossiers d'assurance



Prenez des photos des dégradations



Aérez les pièces et désinfectez à l'eau de Javel



Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et après avis favorable des services ou d'un professionnel



Chauffez dès que possible



Ne consommez pas l'eau du robinet avant d'être sûr qu'elle soit potable suite à l'avis favorable des autorités



Rue de Paris à St Père
le 09 septembre 2021



Suite de l'histoire de Saint-Père écrite par Alphonse Hirlay en 1889, l'avenant datant de 1919

Borne blanche. -**Dos d'Ane.** - Moulin.

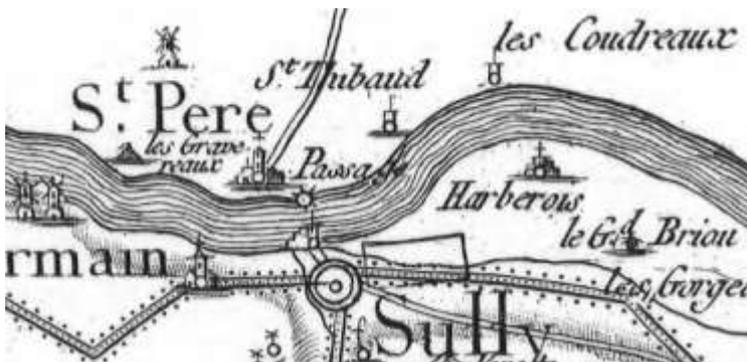
Changeant de direction je laisse derrière moi ces terrains arides et je passe à la Borne Blanche. Franchissant la passerelle du chemin de fer, me voilà revenu à la route départementale. **C'est à cet endroit le plus élevé de la commune que les habitants déposaient les denrées les plus indispensables, lorsque les inondations les obligeaient à abandonner leurs demeures.** Les deux maisons qui existent à ce point culminant ont été construites en 1860.

Descendant en pente douce je rencontre le climat du Dos d'Ane, terrain très morcelé, considéré par nos ancêtres comme un des plus riches du pays et s'adaptant le mieux à la culture de la vigne. Les vins en étaient réputés comme excellents, surtout lorsqu'ils provenaient du cépage de Pinault noir.

Le plan cadastral, accuse l'existence de deux moulins à vent sur le bord de cette route. L'histoire nous apprend que ces sortes de moulins avaient été introduits en France par les croisés à leur retour des guerres d'Orient, ainsi que l'échalote, après la bataille d'Escalon (Ascalon).

Les guerres d'Orient ont donc eu pour nous ou tout au moins pour nos ancêtres un avantage appréciable, étant donné qu'avant l'apparition des moulins à vent nos pères en étaient réduits, ou plutôt chaque ménage était réduit à moudre son blé au moyen d'un appareil dans le genre du moulin à bluter qui existe encore de nos jours, moulin très rudimentaire, qu'il fallait mouvoir à force de bras en se mettant plusieurs personnes à la manivelle.

Les ménages de condition plus élevée – très rares à cette époque – qui avaient l'avantage de posséder un âne ou un cheval, pouvait adapter un manège à ce moulin et le faire mouvoir par un animal.



On retrouve encore de nos jours de ces pierres à moudre qui devinrent inutilisables à l'apparition des moulins à vent, on les retrouve surtout dans les vieilles maisons au cours des démolitions. Ces pierres meulières, d'un diamètre d'environ 30 à 60 centimètres, servirent la plupart du temps de point d'appui aux poutres ou encore de pas de porte.

Le seul moulin à eau qui exista à Saint-Père, se trouvait en amont du pont, dans le plus fort courant d'eau, il fut détruit lors du gros hiver de 1837, au moment de la débâcle, par un

énorme morceau de glace qui s'était détaché de la banquise à hauteur de la tête du parc.

Troisième journée

Crassay. - Muguet. - Près noirs. - Près mous.

Continuant mon exploitation je prends le chemin contournant la Mairie et passe près de la ferme de Crassay dont la vieille grange paraît dater de plusieurs siècles, le grand bâtiment servant de vacherie et de bergerie, d'une date plus récente, atteste pour les moins connaisseurs les progrès réalisés au cours de notre siècle dans la construction des bâtiments ruraux.



Continuant ma route, je laisse, à droite et à gauche, une agglomération de petites constructions plus ou moins récentes, et arrive à la ferme du Murget dont la restauration remonte à une date assez éloignée, mais contemporaine. Il y existait autrefois une huilerie dont on voyait encore récemment des pierres meulières ayant servi à triturer les produits oléagineux dont la noix était le principal, une plantation de noyers est encore en plein rapport près de la ferme.

Plus à gauche en suivant le chemin des Près Noirs, se trouve le climat de la Presle, qui doit son nom à une herbe que, soit disant, les géologistes prennent pour la première plante qui fit son apparition sur notre planète, après le règne minéral.

Cette herbe comme sous le nom d'Avorgneux est récoltée par les paysans pour la nourriture des animaux.

Arrivé à la pointe des Près Mous, je change de chemin pour me diriger vers la grande plaine entre Saint-Père et Saint-Benoît. On dit encore dans le pays, le climat des Près Mous, mais cette appellation n'a plus sa raison d'être étant donné que les prairies qui existaient alors, ont presque partout fait place à des terres labourables. Ces terres sont encore assez souvent submergées par les eaux malgré les fossés d'irrigation qui ont été creusés. Quoique d'un bon rapport, elles donnent souvent des inquiétudes aux propriétaires lors des années pluvieuses.

A côté de ceux-ci sont les Près Noirs, bien connus sur le plan cadastral dont ils occupent un espace considérable. De nos jours il n'y a plus dans cette plaine que quelques hectares de prés, la récolte des céréales et des légumineuses y est très abondante.

Calendrier des Manifestations 2022

22 janvier	Amicale	représentation théâtrale
23 janvier	Amicale	représentation théâtrale
20 février	Club de l'Amitié	A.G.
25 février	De La Plume Aux Ciseaux	A.G.
06 mars	Mairie	Repas du C.C.A.S.
19 mars	Amicale	représentation théâtrale
26 mars	Mairie	Remise Récompenses Fleurissement
10 et 24 avril	Mairie	Elections
15 mai	Sain Père En Fête	Vide-greniers
12 et 19 juin	Mairie	Elections
24 juin	École V. MEUNIER	Spectacle de fin d'année
25 juin	Saint Père En Fête	Fête de la Saint Pierre
08 juillet	AMS	A.G.
09 septembre	Amicale	A.G.
18 septembre	St Père en Fête	Vide Grenier
07 octobre	Saint Père En Fête	A.G.
20 novembre	Mairie	Fête des classes « 1 »

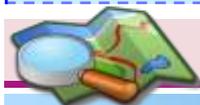


Information Mairie

Chers administrés, Nous vous informons qu'à compter du **1er janvier 2022**, la Mairie n'acceptera plus aucun règlement d'assainissement, de cantine et garderie, quel que soit le moyen de paiement, la Trésorerie de Sully sur Loire fermant ses portes.

L'acquittement des factures se fera uniquement en ligne ou en espèces et carte bancaire auprès des bureaux de tabac habilités (Tabac Le Rio et Tabac du Hameau à Sully) avec le QR code imprimé sur la facture. Merci.

Une nouvelle entreprise Saint-Pèroise



À la découverte de St Père



Où se situe cette inscription ?



Réponse dans le prochain numéro



Le conseil municipal du 03/06/2021 :

En début de séance, une minute de silence est observée pour rendre hommage à Madame BOURGOIN Christine, Secrétaire de Mairie.

L'ORDRE DU JOUR :

- Déroulement de la séance à huis clos
- Approbation de la séance du 23 mars 2021
- Décision modificative n° 01 au budget communal 2021
- Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles du Département du Loiret
- Demandes de subvention auprès de la commune
- Plan de relance socle numérique pour les écoles
- Mise en place du dispositif Rézo Pouce

REMERCIEMENTS :

- La famille LE MAT remercie le Conseil Municipal pour le cadeau offert à M. Le Mat à l'occasion de son anniversaire,
- La famille BILLAULT remercie le Conseil Municipal pour le colis offert aux Aînés
- Madame LEROUX Léone et Monsieur Patrick NICOT remercient le Conseil Municipal pour les bons d'achats fleurissement
- La famille POTEAU remercie le Conseil Municipal pour ses pensées à l'occasion des funérailles de Jean-Claude POTEAU.
- La famille BREUILLE remercie de l'attention portée aux obsèques de Madame Mireille BREUILLE
- Madame Danielle GRESSET adresse ses condoléances au Conseil Municipal ainsi qu'à la famille pour les obsèques de Madame Christine BOURGOIN

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Don au CCAS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Chloé AUGER a fait un don au CCAS pour s'excuser des dégâts occasionnés par son chien en divagation



Le conseil municipal du 28/09/2021 :

L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la séance du 25 Juin
- Transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes
- Personnel Communal
- Approbation du règlement de la salle polyvalente modifiant les modalités de paiement
- Ajustements budgétaires ;
- Budget Communal
- Budget Assainissement

REMERCIEMENTS :

Le Maire donne lecture des courriers de remerciements émanant de :

- La famille BOURGOIN pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Madame BOURGOIN Christine,
- La famille SAUVAGERE pour les condoléances adressées lors du décès de Mr Jean SAUVAGERE,
- Madame CHEVALLIER pour le colis offert à son anniversaire,
- Du CLIC du VAL d'OR pour la subvention attribuée,

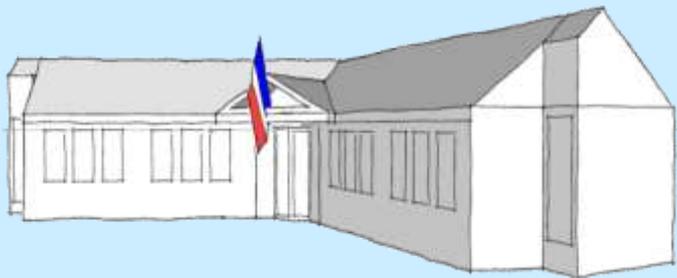
Puis il fait part de l'avis de naissance de Mr et Mme DJALOYAN François pour WYATT né le 29 juin 2021,

Il remercie Monsieur Jean Marie FROISSARD et Monsieur Eric SUTTER pour les dons versés au profit du CCAS.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- GEMAPI : En 2024, l'Etat prévoit de se désengager de la gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations d'en transférer la gestion aux communautés de communes sans compensation financière, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'oppose à l'instauration d'une nouvelle taxe variable pouvant aller jusqu'à 40€ par habitant, induite par ce transfert.
- Les préfabriqués de l'école ont été donnés contre démantèlement, Monsieur le Maire propose de remonter l'ancien préau de l'école. Des devis seront demandés pour estimer les éventuels travaux de restauration nécessaire.
- Monsieur le Maire fait part de son souhait de rénover l'allée des jardiniers sur le budget 2022.
- Mr BERRUE annonce l'annulation de la Potirando.
- Mmes BOUCHARD, ZUSATZ, et BASTY ont assisté à la rentrée scolaire. Une baisse des effectifs est constatée pour l'année 2021/2022.
- Le démoussage de la toiture du bâtiment « Drancourt » a été réalisé.
- Mme ZUSATZ informe qu'un questionnaire du SICTOM va être envoyé aux usagers pour identifier les besoins en bacs jaunes. Elle fait part des discussions sur la mise en place de caméras de vidéosurveillance aux points de collecte d'ordures ménagères. Elle précise qu'un service d'astreinte est opérationnel pour intervenir sur les containers pleins. Elle évoque le recours de l'ADUS auprès du tribunal, et le total des impayés en raison de la procédure juridique.
- Monsieur le Maire remercie les « Brasse Bouillon » pour leur présence au festival de Loire, et la participation des élèves de l'école à l'initiative de Monsieur Remi BEDU.
- Mme HERSANT relaye la demande de Monsieur BEDU pour l'installation d'un panneau d'affichage et d'une boîte aux lettres.
- Un étage supplémentaire pour créer 4 cases au columbarium a été posé. Un arrêté de Maire va être pris pour harmoniser les plaques d'identifications qui seront apposés par les familles sur la colonne du jardin du souvenir.

Mairie de Saint Père sur Loire



Tel : 02.38.36.21.84
saintperesurloire@wanadoo.fr
www.saintperesurloire.fr